

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1503)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL504

présenté par
Mme Avia, rapporteure

AVANT L'ARTICLES 19 BIS À 19 QUATER

Supprimer la division et l'intitulé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination avec la suppression des articles 19 *bis* à 19 *quater*.